



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EPCI

Question écrite n° 99196

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les conditions d'application de la loi NOTRe. En effet, celle-ci fait obligation de transférer aux communautés de communes et d'agglomérations, les compétences eau et assainissement mais à des dates différentes. Néanmoins, pour ce qui est de l'assainissement, le transfert est immédiat dès la fusion de communautés. Il lui demande donc de lui communiquer les modalités et les bases du recouvrement de la taxe d'assainissement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99196

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8710

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)